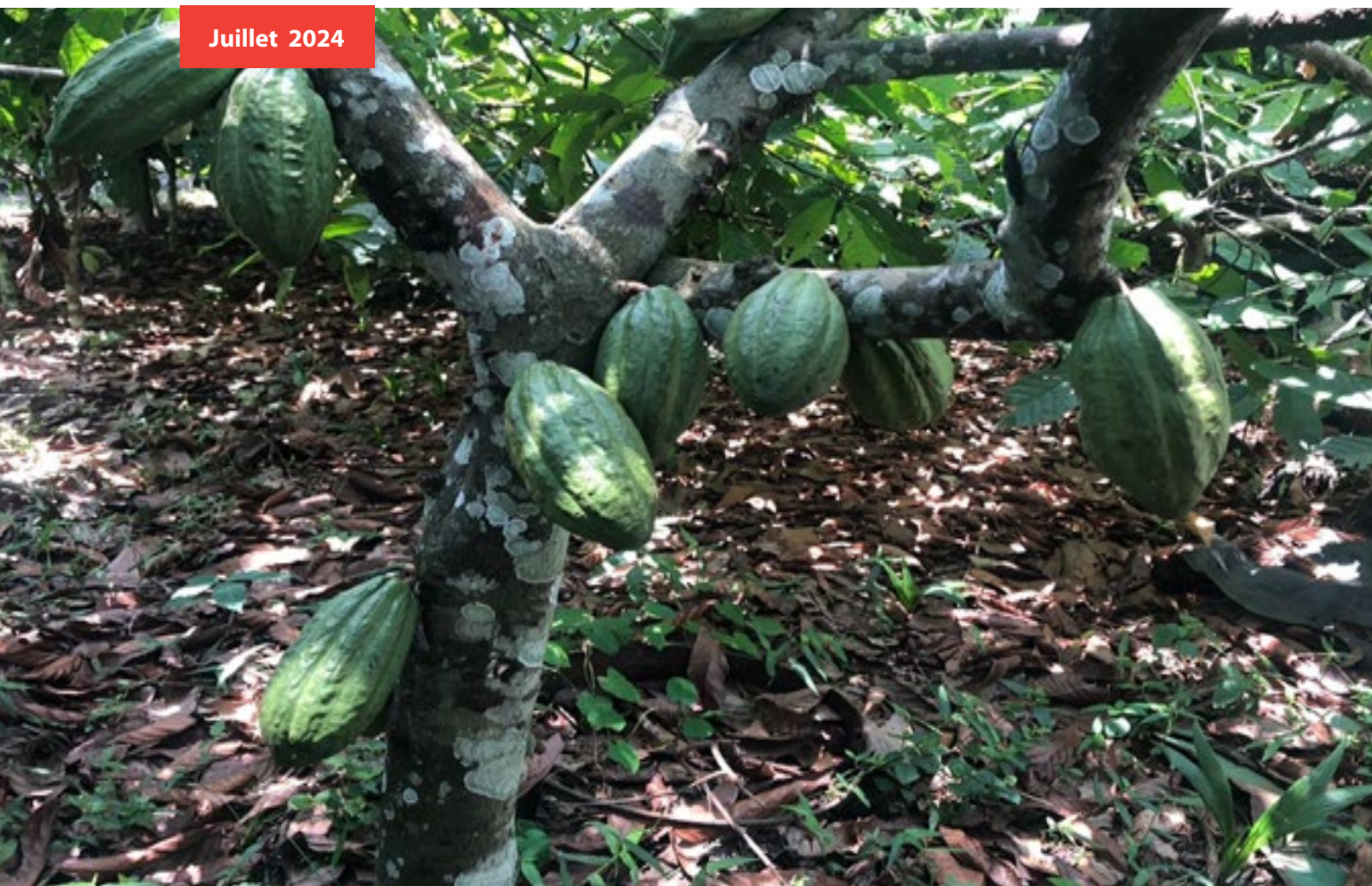


# Note d'analyse sur les impacts de l'agriculture industrielle sur les autres terres boisées en République du Congo.

Juillet 2024



Rédigé par FGDH :  
**Phons Louis NTOUMBOU**, responsable programme  
Gouvernance des Ressources Naturelles  
Sous la coordination de **Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA**,  
Administrateur général avec les contributions de fern.

# Sommaire

<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé exécutif.....</b>	<b>3</b>
Le Gouvernement :.....	3
L'Union Européenne :.....	3
La société civile :.....	3
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs de la note .....</b>	<b>5</b>
<b>Méthodologie .....</b>	<b>6</b>
<b>Principaux résultats .....</b>	<b>7</b>
<b>Sur la définition, la circonscription et la localisation des     autres terres boisées.....</b>	<b>7</b>
<b>Sur le renforcement de la compréhension des enjeux et     défis des activités agricoles sur les autres terres boisées .....</b>	<b>9</b>
<b>Sur l'évaluation de la pertinence de l'intégration des     'autres terres boisées au RDUE pour la conservation et     protection des tourbières et savanes .....</b>	<b>10</b>
<b>Recommandations : .....</b>	<b>11</b>
<b>Au Gouvernement :.....</b>	<b>11</b>
<b>A l'Union Européenne :.....</b>	<b>11</b>
<b>A la société civile : .....</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>11</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>13</b>

# Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLPA	Communauté Locale et Peuple Autochtone
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
FAO	Food And Agriculture Organization of the United Nations
FGDH	Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme
ICCO	Organisation Internationale du Cacao
ICRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
PANC	Projet d'Agroforesterie Nord Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PND	Programme National de Développement
RDUE	Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts
SDC	Série de Développement Communautaire
TEREA	Terre Environnement Aménagement
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

# Résumé exécutif

Cette note a été rédigée dans un contexte imminent de la mise en œuvre du nouveau Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) dans l'ensemble des États membres. Elle examine l'impact potentiel de ce règlement sur la République du Congo, avec une attention particulière aux autres terres boisées, telles que les savanes et les tourbières. L'objectif principal est de renforcer la gouvernance forestière en République du Congo tout en valorisant les droits des peuples autochtones et des communautés locales (CLPA). La note clarifie la définition et la localisation des écosystèmes autres que les forêts en République du Congo et met en lumière les enjeux liés à l'expansion des cultures de rente (cacao, palmier à huile...) dans les autres terres boisées, notamment leurs impacts sur la biodiversité. Enfin, elle évalue la pertinence d'inclure les autres terres boisées dans le champ d'application du RDUE pour mieux protéger ces écosystèmes. On note que l'expansion agricole en République du Congo menace les autres terres boisées et leurs écosystèmes. Le RDUE pourrait être un outil important pour améliorer la gestion de ces terres, bien qu'il soulève des questions quant à sa mise en œuvre et à son impact sur les communautés locales. Il est donc crucial de trouver un équilibre entre développement économique et conservation de la nature. Par conséquent, il serait souhaitable que :

## Le Gouvernement :

Mette en place un moratoire sur la conversion à grande échelle des autres terres boisées en zones agricoles.

Promeut, à travers la formation, des pratiques agricoles durables telles que l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, conciliant production agricole et préservation de l'environnement.

## L'Union Européenne :

Soutienne la mise en place d'un système national de traçabilité pour les produits à risque de déforestation concernés par le RDUE, respectant les critères définis dans notre rapport publié conjointement avec 17 autres organisations de la société civile en mai 2024.

## La société civile :

Assure le suivi effectif des engagements pris par la République du Congo en matière de gestion des ressources naturelles, notamment en jouant son rôle d'observateur indépendant et en utilisant les mécanismes de plainte du RDUE.



# Introduction

L'expansion agricole, responsable de près de 90% de la déforestation mondiale (FAO, 2021), représente un défi majeur pour les nations. Pour contrer ce phénomène, la gestion durable des forêts s'impose comme une stratégie essentielle. En effet, une exploitation responsable des ressources forestières, garantissant les droits des populations autochtones, peut limiter, la conversion des forêts à d'autres usages, tels que l'agriculture et l'urbanisation (ONF, 2023). Consciente de cet enjeu, l'Union Européenne (UE) a identifié l'expansion des terres agricoles pour la production de produits principalement importés et consommés en Europe comme un moteur majeur de la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde (FSC, 2023). Pour cette raison, elle a adopté en 2023 (UE, 2023), un nouveau règlement interdisant la mise sur le marché ou l'exportation sur son territoire de produits issus de la déforestation et de la dégradation des forêts. Cependant, comme le souligne Fern dans un rapport publié en 2023 sur le Règlement de l'UE sur les produits sans déforestation, pour une réelle efficacité dans la lutte contre la déforestation et les violations des droits humains, l'UE doit également inciter les pays producteurs à s'attaquer aux causes profondes de ce fléau, telles que la mauvaise gouvernance forestière et l'absence de clarté dans les régimes fonciers.

Par ailleurs, le Règlement Européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) prévoit dans une certaine mesure l'extension de son champ d'application à d'autres écosystèmes clés dans la lutte contre la crise climatique. Les savanes et les tourbières, deux exemples de puits de carbones qui ont la capacité de stocker le CO<sub>2</sub> et réduire la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'air, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre climatique global, sont notamment visés. De même, les savanes et les tourbières de la République du Congo, sont deux écosystèmes qui jouent un rôle important pour l'environnement

et le bien être des CLPA. A côté des forêts qui représentent 69% du territoire nationale, Les savanes congolaises, abritent une biodiversité riche et variée avec plusieurs espèces animales et végétales. Elles représentent environ 31% par déduction du territoire nationale et jouent un rôle essentiel pour les activités agricoles et pastorales mais aussi la chasse et la cueillette pour les CLPA qui vivent autour de ces zones. Elles fournissent des ressources naturelles vitales comme les produits forestiers non ligneux (PFNL) et le bois de chauffe. Elles jouent aussi un rôle écosystémique essentiel dans la régulation du climat ainsi que la protection des sols. Concernant les tourbières de la République du Congo, les scientifiques estiment qu'elles stockaient à elles seules l'équivalent de 30 milliards de tonne de carbone (Fournier, 2018) soit l'équivalent de vingt années d'émissions de CO<sub>2</sub> des Etats unis, deuxième plus grand émetteur du monde (Dargie et al., 2017). Pour les CLPA, elles représentent un espoir pour leur activité d'autoconsommation comme la pêche, la chasse, le prélèvement des produits forestiers non ligneux ainsi que les éléments nécessaires pour leur habitat (liane, palmier raphias...), mais aussi en besoins médicaux. Leur destruction met en danger le climat et les populations environnantes (FGDH, 2018). Cette préoccupation met en lumière la nécessité d'une consultation élargie et inclusive afin de garantir une prise en compte équitable des différents enjeux et spécificités de chaque type de forêt. Dans le cadre de la collaboration entre le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et Fern, organisation non-gouvernementale promouvant la protection des forêts et la justice environnementale, économique, et sociale des peuples forestiers, et grâce au soutien financier de la fondation Montpellier, a entrepris une initiative visant à évaluer les défis et les enjeux du RDUE en République du Congo avec un accent particulier sur les commodités produites dans les autres terres boisées.



## Objectifs de la note

Cette note d'analyse a pour objectif principal de renforcer la gouvernance forestière en République du Congo tout en valorisant les droits des peuples autochtones et des communautés locales (CLPA). Plus précisément la note tentera de :

1. Mieux définir et circonscrire la nature et la localisation des autres terres boisée ;
2. Renforcer notre compréhension des enjeux et défis des activités agricoles sur les autres terres boisées ;
3. D'évaluer la pertinence de l'intégration des 'autres terres boisées' au RDUE pour la conservation et protection des tourbières et savanes ;



# Méthodologie

Pour rédaction de cette note, diverses méthodes ont été employées, notamment la recherche et l'analyse documentaire, ainsi que des entretiens individuels et des groupes de discussion. Il est important de noter que, étant donné les contraintes de temps et de disponibilité des statistiques, il n'a pas été possible de collecter des données quantitatives. Par conséquent, l'approche qualitative a été privilégiée lors des entretiens et des focus groups.

- **Recherche documentaire :** Elle a permis de s'immerger pleinement dans la thématique de l'agriculture en zones boisées en République du Congo, en s'appuyant sur une revue de la littérature existante. Cette démarche a permis de cartographier l'ensemble des travaux existants en lien avec le sujet, offrant une vision globale des connaissances et des approches déjà explorées, de comprendre les enjeux et défis spécifiques à l'agriculture en zones boisées, d'identifier les acteurs impliqués, d'analyser les politiques et programmes en cours d'exécution.
- **Analyse documentaire :** Elle visait à évaluer la pertinence des informations contenues dans les documents par rapport aux objectifs de l'étude. Cela a permis de circonscrire et de localiser les autres zones boisées, d'identifier les principaux enjeux et défis liés à l'agriculture dans les autres zones boisées, ainsi que de déterminer les itinéraires des commodités à risques, notamment le cacao. De plus, cette analyse documentaire a facilité l'identification des informations complémentaires aux missions de terrain, ainsi que l'élaboration des questionnaires d'entretien en adéquation avec les objectifs de la mission.
- **Entretiens individuels :** Ils ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien axé sur les enjeux de la localisation des autres terres boisées et de la commercialisation de certaines commodités à risque, comme le cacao, entre le 13 avril et le 20 mai 2024. Plusieurs acteurs majeurs ont été interviewés, notamment, les petits producteurs de cacao du district de Makoua et d'Owando, les membres Association Jeunesse Active de Makoua-Opa, AJAMO en sigle, de la direction départementale de la Cuvette, ainsi que les membres de la coordination du programme cacao du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il est important de souligner que quelques discussions informelles ont eu lieu avec certains responsables impliqués dans la mise en œuvre des projets.
- **Focus groups :** Ils ont été menés à l'aide d'un questionnaire dans la ville d'Owando et au village de Mvoula. Au total, 30 petits producteurs de cacao ont été impliqués. Ces sessions avaient pour objectif de présenter le RDUE aux petits producteurs afin de recueillir leurs perceptions, d'identifier les impacts potentiels du RDUE sur eux et de comprendre les enjeux liés à la commercialisation de certaines commodités, comme le cacao.
- **Observation directe :** Elle a permis de visiter, avec les petits producteurs de Mvoula, une plantation de cacao établie sur une terre forestière défrichée. Cette visite a également révélé que le cacao est une culture mixte, pratiquée à la fois dans les savanes arborées et les forêts en République du Congo.

# Principaux résultats

A l'issue de l'analyse et traitements des données collectées, il ressort les résultats suivants :

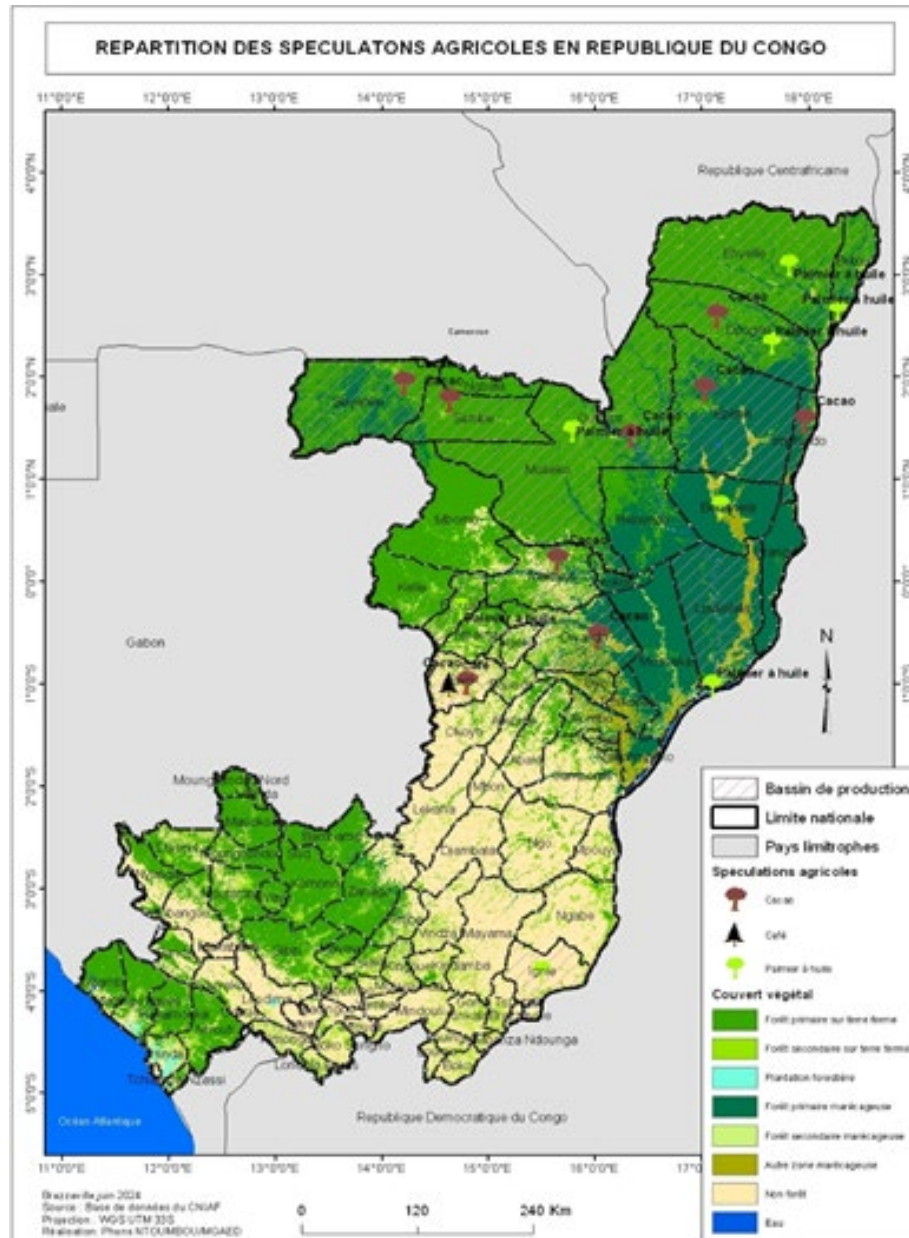
## Sur la définition, la circonscription et la localisation des autres terres boisées

La République du Congo définit la forêt comme toute formation végétale naturelle ou artificielle couvrant plus de 0,5 hectare, avec des arbres de plus de 3 mètres de hauteur et un couvert arboré dépassant 30% » (Gouvernement du Congo, 2020). Cependant, ces forêts (forêt primaire, forêt secondaire, forêt marécageuse) s'étendent sur environ 23 517 493 hectares (CNIAF, 2015) du nord au sud du pays (cf la carte). A la lumière de cette étude, les autres terres boisées peuvent être considérées comme " des terres qui ne répondent pas à la définition légale de la forêt en République du Congo, c'est-à-dire celles ayant une superficie supérieure à 0,5 hectare avec des arbres de moins de 3 mètres de hauteur et un couvert arboré inférieur à 30 %". Ces terres peuvent être savaniques ou tourbières et leur superficie est estimée à 10 340 646 hectares pour les savanes

et environ 167 600 km<sup>2</sup> pour les tourbières (Reporterre, 2024). Ces zones présentent une végétation et une faune spécifiques qui favorisent la conservation de la biodiversité et supportent les activités agricoles et agropastorales. Elles jouent un rôle crucial dans la réduction des gaz à effet de serre. Pour les Communautés Locales et Peuples Autochtones (CLPA), elles permettent la récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL), la chasse et la pêche. Elles contribuent également à leur subsistance quotidienne en fournissant des matériaux pour l'habitat (comme le palmier raphia et les lianes) et des ressources médicinales. Les tourbières sont localisées dans les forêts marécageuses du département de la Cuvette et de la Likouala. Les savanes par ailleurs, sont identifiées dans les départements des plateaux, Pool, Niari, Bouenza et Lekoumou. Divers projets agricoles sont développés dans ces zones, notamment dans le Pool, district d'Ignié où 850 hectares de palmier à huile sont développés et dans les Plateaux, dans le district de Ngo avec les projets BaCasi (TotalEnergies, 2022), d'une superficie de 55 000 ha constitué de savanes herbeuses visant à planter 38 000 ha d'Acacia mangium et Eco Zamba.







Carte : Répartition du couvert végétal ainsi que la localisation des spéculations agricoles

## Sur le renforcement de la compréhension des enjeux et défis des activités agricoles sur les autres terres boisées

Il a été constaté qu'avec ses 10 millions d'hectares de terres arables, dont moins de 2 % sont actuellement exploitées, la République du Congo manifeste une volonté croissante de transformer le secteur agricole en un pilier majeur du développement national et de la contribution au PIB (Gouvernement du Congo, 2022). Pour ce faire, elle s'appuie sur une amélioration de la production agricole, de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles en vue d'augmenter les revenus des producteurs et du pays et espérer l'amélioration de la balance commerciale agricole dans d'autres terres boisées tout en sachant que la mise en œuvre des activités dans les forêts peut compromettre ces engagements en matière de climat. Ainsi, plusieurs dispositions sont prises pour concrétiser cette ambition, notamment l'application de l'arrêté n°9450 du 12 octobre portant orientations des plantations agro-industrielles en zones de savanes dont l'article premier stipule que « Tenant compte des engagements internationaux pris par la République du Congo en rapport avec la lutte contre les changements climatiques, les exploitations agro-industrielles d'envergure ayant une superficie supérieure à 5 hectares sont orientées en zones de savanes ».

A cela s'ajoute la matérialisation du PND 2022-2026. Le pays mise sur plusieurs programmes définis dans son PND 2022-2026, à savoir : Le développement des productions végétales, notamment la promotion de la filière des cultures de rente comme le cacao, le café, la canne à sucre, le palmier à huile, l'hévéa, etc. A ce titre, il développe les projets axés sur le projet d'acquisition et diffusion du matériel végétal (boutures saines, plants de cacao, etc.) et des équipements agricoles pour certains projets de cacao, de palmier à huile en zone de savane. Ces projets manifestent les ambitions du pays à devenir compétitif dans le secteur, comme celui du cacao et d'accroître ses stocks. Pour ce faire, il réoriente ses projets vers les zones de savane en invoquant plusieurs arguments à savoir de développer son économie et de stabiliser l'économie locales et d'améliorer les revenus locaux des CLPA. Il faut souligner que la mise en œuvre de ces activités pourrait entraîner des conséquences sur les savanes, à savoir l'accentuation de la pression sur les savanes et la réduction des espaces savanicoles.

La mise en œuvre de ces projets est soumise à des nombreux enjeux et défis, notamment :

- La conversion des autres terres boisées en zones agricoles pour les cultures de cacao et palmier à huile, entraînant une perte significative de la couverture forestière notamment dans les départements du Pool, de la Cuvette, de la Cuvette Ouest, des Plateaux, de la Sangha et la Likouala. Ces perturbations dégradent ainsi les écosystèmes végétaux, la faune locale y compris des espèces inscrites à la liste rouge de l'UICN.
- L'accumulation des terres par une minorité élitiste ou des sociétés privées pour la création de palmeraies à grandes échelles engendre des inégalités dans l'accès à la terre et aux bénéfices de l'agriculture, excluant ainsi les petits producteurs et les communautés locales.
- La Faible reconnaissance et sécurisation des terres coutumières qui contribuent ainsi l'augmentation des conflits fonciers. En effet, les CLPA qui vivent dans les zones concernées rencontrent des difficultés d'accès aux titres de propriétés, bien qu'elles manifestent l'intérêt de faire valoir leur droit coutumier.

## Sur l'évaluation de la pertinence de l'intégration des 'autres terres boisées au RDUE pour la conservation et protection des tourbières et savanes

Il est important de souligner que Conformément à son objectif de développement agricole inscrit dans son PND 2022-2026, la République du Congo poursuit plusieurs ambitions à travers ses programmes qui vise à redynamiser l'expansion agricole à travers la promotion des certaines cultures à risque telles que le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa. Concernant le cacao, le Congo prévoit d'intégrer l'Organisation internationale du cacao (ICCO) d'ici septembre 2024. Cependant, pour devenir membre de cette organisation, il est demandé d'avoir au moins une production annuelle de 80 000 tonnes, or la production actuelle de fèves de cacao en République du Congo est estimée à 10 000 tonnes pour la campagne commerciale 2022-2023, largement inférieure à celui exigé par l'ICCO. Ce volume reste largement inférieur à celui des grands producteurs comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui représentent environ 60 % de la production mondiale, mais il démontre du potentiel de la filière cacaoyère congolaise. Il est à noter que cette estimation ne tient pas compte du cacao non déclaré qui transite illégalement par le Cameroun.

Pour espérer atteindre son objectif d'intégrer l'ICCO et faire de la production du cacao un secteur important de son économie, le pays a mis en place un programme dénommé « Programme cacao » dont l'objectif est de faire le suivi de la filière cacaoyère, mais aussi, l'appel à certains partenaires internationaux pour le financement de projets en rassurant sur la prise en compte des mécanismes de développement durable.

C'est le cas par exemple du « Projet d'Appui à la Relance du Secteur Agricole (PARSA) » qui bénéficie de l'appui financier de l'AFD dans le

cadre d'une convention C2D signée avec le gouvernement congolais (8 millions euros). Il est mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche soutenu par une assistance technique composée d'un consortium regroupant le CIRAD, l'ICRAF et piloté par TEREA avec pour objectif d'accompagner la relance de la filière cacao dans les Départements de la Likouala, de la Sangha et dans la partie nord de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Un expert de ce projet affirme que : « les activités promues par le projet PARSA s'inscrivent dans une perspective de développement durable et prennent en compte les principaux enjeux environnementaux et sociaux ».

En dépit des efforts remarquables pour secteur du cacao qui est essentiellement détenu par des petits producteurs, les projets de palmier à huile sont souvent promus par des élites nantis. Les palmeraies héritées de la société Sangha Palm à l'époque sont actuellement exploitées par la société Eco Oil Energie Congo, filiale de la société africaine de recherche pétrolière et de distribution. Un projet controversé de palmier à huile mené par la société malaysienne Atama avait entraîné la déforestation de près de 600 hectares dans une zone comprise entre deux parcs nationaux. Le secteur du palmier à huile ne semble pas respecter les cahiers de charge et des nouveaux projets sont orientés vers les savanes. Ce qui conduit à un rétrécissement des superficies de savanes et pourrait bouleverser le mode de vie des CLPA qui vivent autour de ces zones.

Tous ces arguments réunis permettent d'affirmer qu'en dépit de la complexité des défis, il serait important que le RDUE puisse s'ouvrir aux commodités agricoles produites dans les autres zones boisées comme les savanes et les tourbières afin de permettre à des pays comme la République du Congo d'envisager le développement de son secteur agricole en prenant en compte les risques sur l'environnement et les CLPA, et en respectant ses engagements internationaux.



# Recommandations :

## Au Gouvernement :

- De mettre en place un moratoire sur la conversion à grande échelle des autres terres boisées en zones agricoles.
- De promouvoir à travers la formation des pratiques agricoles durables, telles que l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, qui concilient production agricole et préservation de l'environnement.

## A l'Union Européenne :

- De soutenir la mise en place d'un système de traçabilité national pour les commodités à risque de déforestation concernées par le RDUE qui respecte les critères définis dans notre [rapport publié conjointement avec d'autres organisations de la société civile](#) en Mai 2024.

## A la société civile :

- D'assurer le suivi effectif des engagements pris par la République du Congo en matière de gestion des ressources naturelles, notamment en faisant son rôle d'observateur indépendant et en usant des mécanismes de plainte du RDUE.

## Conclusion

En République du Congo, les ambitions économiques du gouvernement et du secteur privé risquent d'augmenter la pression sur les savanes et les tourbières, au détriment de la conservation de ces écosystèmes clés et du mode de vie des communautés locales et peuples autochtones. La gestion des autres terres boisées est donc un outil important pour espérer surmonter les défis actuels liés au climat. Cependant, pour garantir la protection de ces zones et d'assurer une gestion durable, il est important que l'UE limite l'importation des commodités principalement consommées en Europe. Ouvrir le RDUE aux commodités agricoles produites dans les zones de savane et les tourbières pourrait permettre à certains pays, comme le Congo, de mieux envisager les risques environnementaux et climatiques dans leur politique de développement agricole et social. Il est nécessaire que les parties prenantes, notamment l'Union Européenne, le Gouvernement de la République du Congo et la société civile, s'approprient des recommandations de cette note afin de réduire les risques associés aux autres terres boisées en République du Congo.

# Bibliographie

Arrêté N° 9450 Du 12 Octobre 2018 Portant Orientation Des Plantations Agro-Industrielles en zones de savanes. Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation., 2 (2018). <https://www.clientearth.fr/media/kp2p3ebg/arr%C3%AAt%C3%A9-n-9450-du-12-octobre-2018-portant-orientation-des-plantations-agro-industrielles-en-zones-de-savanes.pdf>

CNIAF. (2015). *Carte de changement du couvert forestier en République du Congo pour la période 2000-2012* (p. 32). [https://wri-sites.s3.amazonaws.com/forest-atlas.org/cog森林-atlas.org/resources/docs/Redd\\_registry/REDD\\_Rapport\\_final\\_cartographie\\_Septembre2015.pdf](https://wri-sites.s3.amazonaws.com/forest-atlas.org/cog森林-atlas.org/resources/docs/Redd_registry/REDD_Rapport_final_cartographie_Septembre2015.pdf)

Dargie, G. C., Lewis, S. L., Lawson, I. T., Mitchard, E. T. A., Page, S. E., Bocko, Y. E., & Ifo, S. A. (2017). Age, extent and carbon storage of the central Congo Basin peatland complex. *Nature*, 542(7639), 86–90. <https://doi.org/10.1038/nature21048>

FAO. (2021). COP26 – *L'expansion agricole est responsable de près de 90 pour cent de la déforestation dans le monde*. Newsroom. <https://www.fao.org/newsroom/detail/cop26-agricultural-expansion-drives-almost-90-percent-of-global-deforestation/fr>

Fern. (2023). *Règlement de l'UE sur les produits sans déforestation. Comment empêcher les importations et la consommation de l'UE de provoquer la déforestation ?* Fern. <https://www.fern.org/issues/eu-regulation-on-deforestation-free-products/>

Fern. (2024). *Vers une traçabilité porteuse de transformations*. <https://www.fern.org/fr/publications-insight/vers-une-tracabilite-porteuse-de-transformations/>

FGDH. (2018). *Rapport de mission relative à la collecte des données sur les liens socioéconomiques et culturels entre les communautés locales et les populations autochtones et les tourbières dans le département de la Likouala en République du Congo*.

Fournier, C. (2018). Au coeur des tourbières du Congo, l'un des plus grands puits de carbone du monde est menacé. *Youmatter*. <https://youmatter.world/fr/categorie-environnement/tourbieres-congo-ecolog-climat-carbone/>

FSC. (2023). *RDUE: De quoi parle-t-on ?* Forest Stewardship Council. <https://fr.fsc.org/fr-fr/rdue-de-quoi-parle-t-on>

Gouvernement du Congo, Pub. L. No. Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier. Article 2, 25 (2020). <https://www.sgg.cg/codes/congo-code-2020-forestier.pdf>

Gouvernement du Congo. (2022). PND 2022-2026. *Plan National de Développement. Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et développement durable irréversible*. <https://gouvernement.cg/wp-content/uploads/2022/07/CSD-PND-2022-2026.pdf>

ONF. (2023). *Rapport du Giec 2019: La gestion durable des forêts, un levier essentiel pour lutter contre le changement climatique*. Office national des forêts. <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+480::2019-rapport-du-giec-quel-role-de-la-foret-face-au-rechauffement-climatique.html>

Reporterre. (2024). *Les tourbières du Congo, une bombe climatique à retardement*. Reporterre, le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre. <https://reporterre.net/Les-tourbieres-du-Congo-une-bombe-climatique-a-retardement>

TotalEnergies. (2022). Gestion durable d'un site de 55 000 ha constitué de savanes herbeuses dégradées. *Ambition4climate*. <https://ambition4climate.com/bacasi-bateke-carbon-sink/>

UE, 150 OJ L (2023). <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1115/oj/fra>

# Annexe

## Guide d'entretien

### **Section 1 : Définir et circonscrire la nature et la localisation des autres terres boisées**

Quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques des autres terres boisées en République du Congo ?

Types de végétation et faune présentes.

Critères qui les différencient des forêts traditionnelles.

Pouvez-vous indiquer les principales zones où ces autres terres boisées sont localisées ?

Département et districts spécifiques.

Y a-t-il des études ou des données disponibles sur l'étendue et la distribution de ces terres ?

### **Section 2 : Enjeux et défis des activités agricoles sur les autres terres boisées**

Quels types d'activités agricoles sont les plus courants sur ces terres ?

Quels sont les principaux impacts de l'agriculture industrielle sur ces terres boisées ?

Impacts socio-économiques (communautés locales, autochtones).

Quels sont les défis majeurs rencontrés dans la gestion des activités agricoles sur ces terres ?

Quelles stratégies ou solutions pourraient être mises en place pour atténuer ces impacts ?

### **Section 3 : Pertinence de l'intégration des 'autres terres boisées' au RDUE**

Que pensez-vous de l'idée d'intégrer les autres terres boisées au RDUE ?

Comment cette intégration pourrait-elle contribuer à la conservation et à la protection des tourbières et savanes ?

Rôles des différentes parties prenantes (gouvernement, communautés, ONG, etc.).